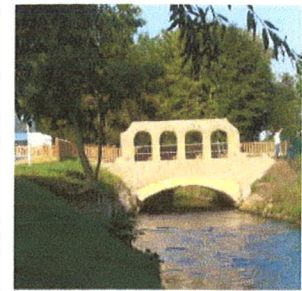




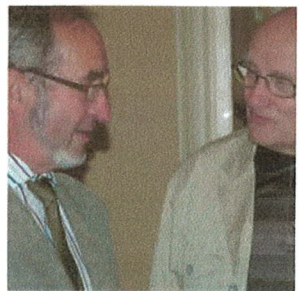
LES **AVIS**  
DU CONSEIL  
DE DÉVELOPPEMENT



QUELLE INTERCOMMUNALITE  
CULTURELLE SUR LE  
TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE :  
LA QUESTION DES  
EQUIPEMENTS CULTURELS



Michel COLNOT  
.....  
8 novembre 2011



## Note présentée en séance plénière du 8 novembre 2011

### Quelle intercommunalité culturelle sur le territoire communautaire : la question des équipements culturels.

Inscrite dans son **projet de territoire 2007-2013**, inspirée par les nombreux rapports portant sur la question, invitée par la **loi du 16 décembre 2010** imposant la réalisation d'un rapport relatif à la mutualisation de services au sein du bloc intercommunal, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a confié au cabinet SEMAPHORES une mission d'accompagnement à la réflexion et à la définition d'une démarche de mutualisation entre les services communaux et communautaires.

Parallèlement à cette mission formelle, le Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a souhaité saisir son conseil de développement afin d'engager une réflexion préalable à la mise en place d'un groupe de travail associant les acteurs culturels du territoire pour réfléchir aux formes de mutualisations les plus utiles aux professionnels et les plus bénéfiques aux usagers.

Un petit collectif a examiné cette requête qui, une fois validée et à la demande du Président de la CAVF, pourrait faire l'objet d'une saisine plus précise engageant dans un groupe de travail un maximum d'acteurs afin de proposer des pistes d'action.

Ce souci des instances communautaires s'inscrit dans un contexte réglementaire et conjoncturel qui vise à priori la « mise en commun » pour réaliser des économies d'échelles, pour partager voire rentabiliser le matériel et les équipements, maîtriser les coûts dans un contexte de raréfaction des ressources.

D'emblée le collectif a intégré ces considérations « économiques » tout en insistant sur les dimensions politiques et symboliques liées au champ de la culture. En effet, cette « mutualisation » dont les formes restent à définir doit intégrer dans ses objectifs la solidarité et l'équité sur le territoire communautaire, l'amélioration des services dédiés à la culture, le changement de perception et les conditions d'accès à la culture notamment pour un public « rétif », l'attractivité face à un autre public évanescent, mobile et multi-consommateur. Cette « mutualisation » devra prendre en compte aussi la diversité des opérateurs : identité, statut, moyens...

De plus, et en préalable à la mise en place concrète d'une forme de mutualisation dans le domaine culturel, il conviendrait que la gestion et l'animation des équipements culturels trouvent dans le **projet communautaire de territoire (peut être le prochain 2014-2020)** une déclinaison sous la forme d'un schéma comme dans d'autres compétences actuellement exercées ( plan paysage, plan de déplacement urbain, contrat urbain de cohésion sociale, plan climat, schéma de cohérence territorial...)

Ce schéma devrait permettre de créer une identité « Val de Fensch » porteuse d'innovation, de création permettant de participer à l'attractivité d'un territoire non seulement pour les publics mais aussi les opérateurs culturels et les créateurs.

Ce schéma pourrait permettre de définir la gouvernance d'une politique culturelle entre une agglomération et ses communes membres et d'afficher un « projet culturel de territoire » favorisant l'adhésion des acteurs et des partenaires financiers publics ou privés.

Sur ces préalables, et pour répondre à la saisine du Président de la CAVF, le collectif a répertorié uniquement les équipements culturels du territoire ayant une activité sur l'année en proposant une orientation permettant si nécessaire, et le collectif le souhaite, d'engager une véritable réflexion.

## **1-LECTURE PUBLIQUE :**

**Spécialisation par fonds de livre, carte unique, coordination des personnels, nouveaux publics... (voir annexe)**

**1-1 Médiathèques et bibliothèque :** Médiathèque de Nilvange (Pôle départemental de lecture publique pour le bassin du Thionvillois), Médiathèque de Florange, Médiathèque d'Uckange, Bibliothèque de Hayange, Bibliothèque de Fameck, Bibliothèque de Neufchef, Bibliothèque de Séremange-Erzange.

## **2-SPECTACLE VIVANT :**

**Billetterie commune, cohérence de la programmation, site dédié, identité, personnel mutualisé....**

**2-1 Lieux permanents:** Passerelle à Florange, Gueulard à Nilvange, Théâtre à Séremange-Erzange, Cinéma à Séremange-Erzange et Hayange.

**2-2 Lieu culturel saisonnier :** Haut-fourneau U4

**2-3 Lieux culturels d'accompagnement des pratiques :** Salle dédiée aux musiques actuelles à Nilvange

**2-4 Troupes en résidence :** Escabelle, Les uns les unes, Assoatelier

**2-5 Spectacle vivant jeune public :** La Passerelle à Florange, le Creuset à Uckange

## **3-PATRIMONE :**

**Billetterie commune, circuit « Val de Fensch », inscription dans schéma régional et frontalier**

**3-1 Sites majeurs :** Haut-fourneau U4, Musée des Mines

**3-2 Sites inscrits :** Chapelle de Morlange....

## **4-ARTS PLASTIQUES :**

**Identification, programmation commune, résidence partagée, atelier de pratique....**

**4-1 Salle d'exposition :** Haut-fourneau U4, Musée des Mines, Médiathèque de Florange

## **5-CINEMA :**

**Complémentarité, évolution technologique, public « art et essai », événements intercommunaux ou communautaires marquants...**

**5-1 Salles de projection :** Centre socioculturel à Séremange-Erzange, Le Palace à Hayange.

ANNEXE :

## **Pistes de réflexion concernant un projet de lecture publique sur le territoire communautaire :**

La politique de développement de la lecture publique dans le Val de Fensch pourrait s'articuler autour des axes stratégiques suivants :

- démocratiser l'accès à la culture, favoriser l'accès de la population du territoire communautaire à la lecture, aux supports culturels et aux ressources numériques ;
- fidéliser et développer les publics ;
- inscrire les politiques municipales de développement de la lecture publique dans un futur schéma d'aménagement culturel du territoire du VAL DE FENSCH ;
- articuler les stratégies municipales et intercommunales de développement de la lecture publique avec les axes du schéma départemental des services de lecture publique (Département de la Moselle)

Les objectifs opérationnels qui en découlent pourraient être les suivants :

- adapter l'offre de services aux attentes et aux besoins de la population ;
- développer des actions et/ou des services en direction de publics identifiés (petite enfance, adolescents, seniors, personnes en situation d'exclusion...)
- prendre en compte des nouveaux usages et des nouvelles pratiques du public (liés en particulier à la dématérialisation des supports) ;
- favoriser les coopérations territoriales, mutualiser les moyens au sein du territoire (collections et ressources, personnel, action culturelle...)
- développer la complémentarité de l'offre de services entre les bibliothèques du VAL DE FENSCH (spécialisation des collections et ressources, par lieux / publics priorités, adaptation des services et des espaces / publics ciblés...)
- Harmoniser les conditions d'accès aux services de lecture publique sur le territoire (carte unique, mise en réseau informatique, circulation des documents...)

D'une manière générale, dans un environnement où l'information est de plus en plus dématérialisée, il s'agit de faire évoluer les bibliothèques et médiathèques afin de renforcer leur dimension d'espace social d'échange, de découverte, de culture, de formation, de loisirs, et de centre de ressources de proximité, proposant l'accès à des collections physiques mais aussi à des contenus numériques en ligne.

D'autre part, un projet Lecture Publique dans le Val de Fensch devra nécessairement se construire en tenant compte de l'offre sur le Bassin du Thionvillois, et en particulier du projet de Médiathèque – 3<sup>ème</sup> lieu à Thionville.

Enfin, dans le cadre du Schéma départemental des services de lecture publique, le Département de la Moselle s'engage aux côtés des Communes et peut accompagner le Val de Fensch dans la définition et la mise en œuvre de son projet de développement de la lecture publique.